

CENTRE-VILLE: UNE CHANCE POUR FRIBOURG

Sommaire Inhaltsverzeichnis

Editorial	1
Conseil communal	3
Cartes d'identité et passeports	4
Conseil général	5
Votations du 9 février 2003	6
Generalrat	7
Le plan directeur des Grand-Places	8 9
Problèmes d'alcool au féminin	10
Le Caveau de l'Ours	11
Rentrée scolaire	12
A la Bibliothèque In der Bibliothek	13
Chronique des forêts sarinoises	14
Mémento	15 16

Dans son programme de législation, le Conseil communal a inscrit la culture comme priorité absolue. Cet objectif implique notamment la construction du centre de création scénique contemporain de Villars-sur-Glâne et de la salle de spectacles de Fribourg qui accueillera aux Grand-Places opéras, concerts et théâtre classiques.

Le plan directeur des Grand-Places, actuellement en consultation, est l'instrument indispensable pour réaliser cette salle de spectacles, ainsi que les projets voisins d'un multiplex de cinémas, d'une galerie commerciale et de l'extension du parking souterrain.

Ces différents projets créeront un centre cantonal attractif. La sal-

le de spectacles et le multiplex – qui garantira certainement la présence à long terme du Festival international de films – renforceront l'offre culturelle. Les activités prévues se déroulant plutôt en soirée, la vie et l'attractivité nocturnes seront garanties, ce qui réduira les problèmes de sécurité liés à la désertification des centres-villes.

Ces projets culturels et commerciaux nécessitent des places de parc suffisantes en sous-sol, permettant de couvrir les besoins. Selon la politique du stationnement, 296 places supplémentaires sont possibles, moyennant des mesures d'accompagnement, dont les principales sont la mise à sens unique de l'avenue de la Gare et la création d'une sortie de parking au haut de



la route Neuve. Ces mesures – conformes au projet de la CUTAF – permettront de diminuer fortement le trafic au centre-ville, d'améliorer sensiblement la situation des transports publics sur des artères qui comptent aujourd'hui 75% de transit et de faciliter ainsi l'accès pour les usagers qui s'y rendront.

Fribourg gagnera en attractivité culturelle et commerciale, ainsi qu'en accessibilité, tout en limitant au maximum les nuisances environnementales. Sachons saisir cette chance!

Jean Bourgknecht

CONCOURS

191 5/10

«Bistrots sympas à Fribourg»

Lorsqu'elle n'est pas salée et séchée, sous quel nom se vend la morue?

Réponse jusqu'au 22 février 2003 à «Concours 1700», Secrétariat de Ville, Maison de Ville, 1700 Fribourg.



WETTBEWERB

«Gemütliche Bistrots in Freiburg»

Unter welchem Namen verkauft sich der Stockfisch, wenn er nicht gesalzen und getrocknet wird?

Antwort bis spätestens 22. Februar 2003 einzusenden an «Wettbewerb 1700», Stadtsekretariat, Stadthaus, 1700 Freiburg.

Communications du CONSEIL COMMUNAL

LE CONSEIL COMMUNAL

- a pris acte de la démission de M^{me} Michèle Courant de la Commission de protection des données et décidé de proposer au Conseil général de désigner M^{me} Isabelle Baeriswyl pour la remplacer;
- a désigné M^{me} Eva Gerber comme membre de la Commission scolaire, en remplacement de M^{me} Karin Siegwart;
- a pris acte de la démission de la Commission d'aménagement de M. Laurent Thévoz;
- a désigné M. Jean-Philippe Sigg comme nouveau secrétaire du bureau de vote de Beauregard-Beaumont-Vignettaz;
- a décidé la mise à disposition gratuite de la chapelle de l'Hôpital des Bourgeois, pour une exposition de photographies «Scènes de la vie de Jésus selon les mosaïques de la basilique de Saint-Marc à Venise», pendant deux mois en 2003;
- a décidé la souscription de 30 nouvelles actions de Radio-Fribourg, à titre de participation de la Ville à l'augmentation du capital social;
- a décidé de renoncer dès 2003 à la perception d'un émolumen de chancellerie pour la délivrance des vignettes pour personnes handicapées et accompagnatrices;
- a décidé l'octroi d'une subvention de 8000 francs à la garderie «La Chenille» et de 4900 francs aux accueils extrascolaires de la ville, pour leur équipement en matériel pédagogique, par le

biais de la recette 2002 des par-comètres à buts sociaux;

- a décidé la suspension de la procédure de demande de permis de construire pour l'aménagement de la rue de la Grand-Fontaine, jusqu'à la réalisation de l'étude confiée à un groupe de travail et relative aux pavés;
- a décidé la création de places pour vélos et la mise en place de supports anti-vol dans les secteurs nord de Pérrolles, de la rue St-Pierre - Grand-Places, et du Criblet.

DER GEMEINDERAT

- nimmt den Rücktritt von Michèle Courant aus der Datenschutz-kommission zur Kenntnis und beschliesst, dem Generalrat vorzuschlagen, Isabelle Baeriswyl als Nachfolgerin zu bestimmen;
- bestimmt Eva Gerber zur Nachfolgerin von Karin Siegwart als Mitglied der Schulkommission;
- nimmt den Rücktritt von Laurent Thévoz aus der Raumplanungs-kommission zur Kenntnis;
- beschliesst, 30 neue Aktien von Radio-Freiburg als Beteiligung der Stadt an der Erhöhung des Aktienkapitals zu zeichnen;
- beschliesst, ab 2003 auf die Erhebung einer Kanzleigebühr für die Austeilung von Vignetten an behinderte Personen und deren Begleiter/-innen zu verzichten;
- beschliesst, der Kinderkrippe «La Chenille» eine Subvention von 8000 Franken und den aus-serschulischen Betreuungsstätten der Stadt eine Subvention von 4900 Franken für ihre Ver-sorgung mit pädagogischem Material zu gewähren mittels der Parkuhrenerträge für Sozial-zwecke;
- beschliesst, das Baubewilligungs-verfahren für die Umgestaltung der Altbrunnengasse bis zur Erstellung der einer Arbeits-gruppe übertragenen Studie über die Pflasterung auszusetzen;
- beschliesst, in den Sektoren Pérrolles-Nord, St. Petersgasse-Schützenmatte und Criblet Velo-abstellplätze zu schaffen und Ständer mit Diebstahlschutz auf-zustellen.



La chapelle de l'Hôpital des Bourgeois. [photo AVF]

Statistique de la population en ville de Fribourg

A la fin décembre 2002, la population légale de la ville était de 33 319 habitants, soit en diminution de 10 personnes par rapport à la fin novembre 2002 (33 329). Sur ce nombre, 23 126 personnes étaient d'origine suisse (-60), 10 193 d'origine étrangère (+ 50). La popula-tion en séjour était à la fin décembre 2002 de 3172, soit en augmen-tation de 25 (3047). Le chiffre de la population totale était donc à la fin décembre 2002 de 36 491 (36 476).

Statistique du chômage en ville de Fribourg

Au 31 décembre 2002, la ville de Fribourg comptait 782 chômeurs (+ 91), pour un taux de 4,31% (critères officiels du Secrétariat d'Etat à l'économie, «Seco»), indiquant une augmentation de 0,5% par rapport au mois de novembre 2002 (3,81%). En ce qui concerne tous les demandeurs d'emploi, le taux s'élève à 8,22%, ce qui représente 1490 personnes (+ 67).

Voyager, c'est bien...



Rendez-vous sans tarder au **Contrôle des habitants, Place de l'Hôtel-de-Ville 3**, rez-de-chaussée, pour passer commande de votre carte d'identité ou de votre passeport. N'attendez pas le jour de votre départ !

Nouvelles conditions

CARTE D'IDENTITÉ:

Enfants âgés de 0 à 3 ans
Enfants âgés de 3 à 18 ans
Adultes, dès 18 ans révolus

Prix: Fr. 35.- **Validité:** 3 ans

Prix: Fr. 35.- **Validité:** 5 ans

Prix: Fr. 70.- **Validité:** 10 ans

PASSEPORT:

Enfants âgés de 0 à 3 ans
Enfants âgés de 3 à 18 ans
Adultes, dès 18 ans révolus

Prix: Fr. 60.- **Validité:** 3 ans

Prix: Fr. 60.- **Validité:** 5 ans

Prix: Fr. 125.- **Validité:** 10 ans

Passeport provisoire

Enfants âgés de 0 à 3 ans
Enfants âgés de 3 à 18 ans
Adultes, dès 18 ans révolus

Prix: Fr. 100.- **au max.** **Validité:** 12 mois

Prix: Fr. 73.- **Validité:** 3 ans

Prix: Fr. 73.- **Validité:** 5 ans

Prix: Fr. 138.- **Validité:** 10 ans

Emoluments supplémentaires pour prestations particulières:

En application de l'article 46 de l'ordonnance fédérale en la matière, des suppléments sont perçus (de Fr. 20.- à Fr. 80.-) en fonction des prestations administratives demandées, notamment en dehors des heures de bureau normales.

Conditions que doit remplir le/la requérant(e):

- se présenter personnellement au guichet; moins de 18 ans – être accompagné de son représentant légal. Le document (autorisation du représentant légal) mis à disposition des administrés au Contrôle des habitants, ne peut être utilisé qu'à de rares exceptions;
- être en mesure de justifier son identité; le cas échéant, être en possession de l'/des ancienne(s) pièce(s) d'identité qui doit(vent) être annulée(s);
- être en possession d'une photo

AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ OU UN PASSEPORT, C'EST MIEUX!

- passeport qui respecte impérativement toutes les directives émises par l'Office fédéral de la police citées ci-après;
- paiement de la/des pièce(s) de légitimation, au comptant, à la commande;

- la photo passeport doit être actuelle et permettre de reconnaître aisément la personne qui présente la demande;
- le visage doit être de face, sur un arrière-plan neutre et présentant un bon contraste. Les vues de profil ne sont pas admises, pas de sur- ni de sous-exposition lumineuse;
- l'emploi de photos déjà utilisées, sales ou endommagées n'est pas admis;
- la photo passeport doit être de format 35 mm x 45 mm (sans les bords);
- la largeur de la tête doit être d'environ 20 mm et la hauteur du visage d'environ 25 mm, le visage doit être centré, sans ombre;
- les deux yeux doivent être bien visibles, y compris chez les porteurs de lunettes;

- les couvre-chefs ne sont pas admis, sauf pour motifs religieux;
- pas de pipe ou autre objet dans la bouche;
- pas d'adulte portant un enfant (ni les mains de l'adulte visibles sur la photo);

DÉLAI DE LIVRAISON: Au plus tard dans les 15 jours ouvrables à compter de la commande, en règle générale, à domicile sous pli LSI.

Pour les passeports provisoires, le délai de livraison par le Service cantonal des passeports est de 1 à 10 jours.

URGENCE:

1. Commande au Service cantonal des passeports – livraison possible dans les heures qui suivent.
2. Si le/la requérant(e) quitte le territoire par avion au départ de Genève, Bâle, Kloten, Agno, il/elle peut demander un passeport provisoire en ces lieux.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES:

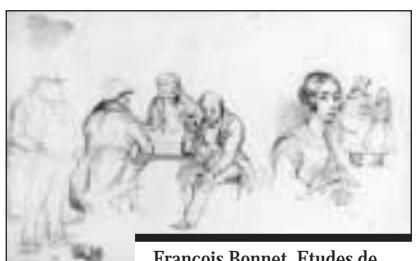
- Contrôle des habitants: 026 351 71 31
- Police cantonale des passeports: 026 305 15 27

Au Musée d'art et d'histoire

L'œuvre du mois

Mardi 11 février 2003, de 18 h 15 à 18 h 45 env., Mme Colette Guisolan-Dreyer, historienne d'art, présentera *Etudes de figures* réalisées par François Bonnet, dans le troisième quart du XIX^e siècle.

François Bonnet (1811-1894), dont le nom demeure surtout lié à son activité de peintre lors d'un long séjour à Rome, exécuta de très nombreux dessins durant toute sa carrière. Excellent observateur, il croquait souvent des scènes de café montrant des hommes attablés, visiblement des amis, ou des servantes au travail. Son trait, rapide et précis, tient parfois de la caricature.



François Bonnet, Etudes de figures, 3^e quart du XIX^e siècle.

[© MAHF]

Entrée libre.

Musée d'art et d'histoire (MAHF), rue de Morat 12, 1700 Fribourg.
Tél.: 026 305 51 40 – Site internet: www.fr.ch/mahf

Attention! La prolongation d'un passeport n'est plus possible, ni l'inscription d'un enfant sur le passeport des parents.

PHOTO(S) – critères à respecter impérativement sous peine de refus:

- le papier photo doit présenter une surface lisse dont la structure ne doit pas être perceptible au toucher. La photo doit être reproduite exclusivement sur du papier conçu à cet effet (photomatique bon marché ou imprimante d'ordinateur exclus);

Un crédit et un projet acceptés

CONSEIL GÉNÉRAL

Lors de sa séance du 2 décembre 2002, le Conseil général a traité essentiellement de l'octroi de droits de superficie à la société Nordmann et Cie SA pour l'aménagement en sous-sol d'une galerie marchande et d'un complexe de cinémas. En guise d'entrée, figurait l'assainissement du réservoir de Bourguillon et d'un des deux réservoirs du Guintz.

Réservoirs du Guintz et de Bourguillon

Depuis quelques années, les Services industriels prévoient la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Bourguillon pour un montant estimé à quelque 10 millions de francs. Une analyse récente des besoins et de la capacité du réseau a montré qu'un tel ouvrage n'est pas nécessaire en l'état. La capacité actuelle de stockage est suffisante, d'autant que la consommation d'eau est en recul constant. Elle a diminué de 20% dans les dix dernières années. De plus, le dispositif d'alimentation de la Ville est capable de supporter la perte simultanée de deux de ses trois sources de fourniture (Hoffmatt, Tuffière et Consortium des eaux), sans mise en péril de la fourniture d'eau à la population.

En revanche, le réservoir de Bourguillon, édifié en 1941, a besoin d'une réfection devisée à 200 000 francs. En outre, les analyses périodiques de l'eau ont permis de détecter la présence sporadique de la bactérie *Escherichia coli* dans le plus ancien des deux réservoirs du Guintz. Même si la concentration de cet organisme ne pose pas aujourd'hui un problème de qualité de l'eau, il existe un risque potentiel de pollution. La voûte de l'ouvrage, construit en 1873, présente des fissures permettant des infiltrations d'eau de surface.

ce. Il s'agit donc de reconstruire la dalle pour un montant de 1 800 000 francs.

A M. L. Moschini (PS) qui s'étonnait que l'assainissement indispensable et urgent n'ait pas été entrepris plus tôt, puisque les premières traces de la bactérie ont été découvertes il y a une dizaine d'années, M. C. Masset, président des Services industriels, répondit qu'à l'époque on ne constatait la présence de cet organisme que très épisodiquement et que ce n'est que depuis quelques mois que la fréquence de la détection a augmenté. C'est à l'unanimité des 66 membres présents que le crédit demandé fut voté par le Conseil général.

Galerie marchande et cinémas aux Grand-Places

La grande affaire de la soirée fut sans conteste la proposition de l'Exécutif d'accorder des droits de superficie à la société Nordmann et Cie SA. Celle-ci projette en effet de réaliser, dans le secteur des Grand-Places, en sous-sol, une galerie commerciale et un complexe de cinémas. Le programme prévoit également une extension du garage souterrain existant, ainsi que sa mise en réseau avec le parking en construction de Fribourg-Centre. Un nouvel accès à ces deux parcs doit être construit au haut de la route Neuve, si bien que l'avenue de la Gare pourra être mise en sens unique. Ces divers aménagements s'inscrivent dans le réaménagement du centre-ville (cf. pp. 8 et 9).

Indépendamment de son intégration dans ce programme global, le dossier soumis au Conseil général est d'une «complexité rare», comme l'indiqua M. C. Allenspach, président de la nouvelle Commissi-

on de l'édilité. Pour cette dernière et pour la Commission financière, les aspects positifs d'une telle réalisation sont évidents. Avec M. P.-A. Clément, vice-syndic et directeur des Finances, on peut espérer une revitalisation économique et culturelle du centre-ville, au moment où de grands projets sont en voie de réalisation à la périphérie de Fribourg. Grâce aux rentes superficielles qu'elle percevra, la Commune disposera d'un premier pilier pour financer la future salle de spectacles qui doit être édifiée au même endroit. Cette proximité immédiate de deux équipements culturels créera des synergies intéressantes. Tout en admettant certaines lacunes du dossier défendu par le Conseil communal, les deux commissions apportèrent leur ferme soutien à l'entrée en matière. Il en alla de même des groupes démocrate-chrétien (M. M. Ducrest) et radical. M. J.-P. Wolhauser (PLR) releva en particulier l'impact économique d'un investissement de quelque 41 millions de francs.

Estimant tardives et lacunaires les informations données au Conseil général, Mme C. Mutter (Liste Citoyenne) demanda le renvoi du dossier: projets d'actes notariés et message de l'Exécutif sont contradictoires sur plusieurs points. Alors que, selon le message, l'aménagement de salles de cinéma devrait être la condition de l'octroi des droits de superficie, le contrat à passer avec la société Nordmann prévoit simplement que celle-ci pourra ériger des surfaces commerciales «et/ou» des salles de cinéma sur un ou plusieurs niveaux. Le message est aussi muet quant à l'indemnité que devrait payer la Commune en cas de démolition du restaurant Manora, indemnité qui pourrait atteindre plus de 4 millions de francs.

Malgré ces considérations, le renvoi du dossier fut rejeté, au scrutin secret, par 42 voix contre 28 et 1 abstention.

M. P.-A. Clément, vice-syndic et directeur des Finances, parvint dans sa réponse à convaincre une majorité de l'assemblée que la Commune n'a pas l'intention d'exiger la démolition du restaurant Manora en cas de construction de la salle de spectacles. Il est peu vraisemblable que la démolition de ce bâtiment soit réalisée avant dix ans. Comme son montant diminue de 3 % par an, une indemnité serait très largement inférieure aux 4 millions de francs évoqués. Enfin, le Conseil général serait à nouveau saisi du dossier, puisqu'il y aurait à l'évidence des incidences budgétaires. Pour rassurer les membres du Légitif craignant que la société Nordmann n'aménage que la galerie marchande, sans le multiplex de cinémas, le Conseil communal vient de passer, rappela M. Clément, un avenant parlant de la possibilité de construire des surfaces commerciales et des salles de cinéma. Afin de manifester clairement sa volonté, le Conseil général adopta, sur proposition de la Commission de l'édilité et de la Commission financière, une disposition précisant que l'octroi du droit de superficie est conditionné à la construction de salles de cinéma au deuxième sous-sol. Cet amendement ne fut pas combattu par le Conseil communal.

C'est finalement par 49 voix contre 12 que le projet présenté fut adopté.

CONSULTATION POPULAIRE DU 9 FÉVRIER 2003



VOLKSABSTIMMUNG VOM 9. FEFRUAR 2003

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg informe ses citoyens des heures d'ouverture des bureaux de vote et des possibilités d'exercer le droit de vote.

Le 9 février 2003, les citoyens de la ville de Fribourg seront appelés à se prononcer sur les objets suivants:

VOTATION FÉDÉRALE

1. Arrêté fédéral du 4 octobre 2002 relatif à la révision des droits populaires;
2. Loi fédérale du 21 juin 2002 sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

OÙ?

PÉROLLES:	Ecole primaire du Botzet	rue du Botzet 16
BEAUREGARD:	Ecole primaire de la Vignettaz	route de la Gruyère 9
PLACES:	Ancien Hôpital des Bourgeois	rue de l'Hôpital 2
JURA:	Salle paroissiale de Sainte-Thérèse	route Ste-Thérèse 5 b
BOURG :	Maison de justice	rue des Chanoines 1
SCHOENBERG:	Ecole primaire du Schoenberg	rte de la Heitera 17
NEUVEVILLE:	Ecole primaire de la Neuveville	Grandes-Rames 34
AUGE:	Salle paroissiale de St-Maurice	rue de la Lenda 13

QUAND?	Les bureaux de vote sont ouverts:	Vendredi	17 h 30 – 18 h 30
		Samedi	10 h 00 – 12 h 00
		Dimanche	10 h 00 – 12 h 00

VOTE ANTICIPÉ: PAR CORRESPONDANCE OU PAR DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 18 LEDP, le citoyen peut, dès qu'il a reçu le matériel de vote, exercer son droit de vote anticipé.

- Par correspondance:** L'enveloppe-réponse fermée et affranchie est remise à un bureau de poste de telle manière qu'elle puisse parvenir au Bureau électoral avant la clôture du scrutin. L'enveloppe non ou insuffisamment affranchie est refusée.
- Par dépôt:** L'enveloppe-réponse fermée peut être déposée dans l'urne mise à disposition à la Maison de Ville, au plus tard jusqu'au vendredi précédent le scrutin, à 17 h. Dès vendredi 17 h et au plus tard jusqu'au dimanche, à 9 h, elle peut être introduite dans la boîte aux lettres de la Maison de Ville.
- Le bulletin de vote/la liste électorale doit être introduit(e) dans l'enveloppe qui correspond à la votation/l'élection en cause – format C6.
- L/les enveloppe(s) de vote (format C6) doit/doivent être placée(s) dans l'enveloppe-réponse faisant office de certificat de capacité.
- L'enveloppe-réponse doit être fermée (collée).
- Sous peine de nullité, veuillez apposer votre signature manuscrite à l'endroit indiqué sur l'enveloppe-réponse.
- Pour le retour par la poste, veuillez biffer votre adresse (x) qui doit toutefois rester lisible.
- Lors du tri postal mécanique/manuel, une erreur est toujours possible, raison pour laquelle nous vous conseillons de déposer vos envois à la poste au plus tard le jeudi qui précède la votation/l'élection.

DISPOSITIONS PÉNALES

Les délits contre la volonté populaire sont réprimés par les articles 279 à 283 du code pénal suisse.

Toute récolte organisée des enveloppes-réponses est interdite – art. 282^{bis} CPS.

CLÔTURE DU REGISTRE ÉLECTORAL – art. 3 RELEDP: mardi 4 février 2003, à 12 h.

CLÔTURE DU SCRUTIN – art. 20 LEDP: dimanche 9 février 2003, à 12 h.

Der Gemeinderat der Stadt Freiburg informiert die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger über die Öffnungszeiten der Wahllokale und die Möglichkeiten der Stimmrechtsausübung.

Die Vorlagen der Volksabstimmung vom 9. Februar 2003 werden in der folgenden Reihenfolge zur Abstimmung gelangen:

EIDGENÖSSISCHE VOLKSABSTIMMUNG

1. Bundesbeschluss vom 4. Oktober 2002 über die Änderung der Volksrechte;
2. Bundesgesetz vom 21. Juni 2002 über die Anpassung der kantonalen Beiträge für die innerkantonalen stationären Behandlungen nach dem Bundesgesetz über die Krankenversicherung.

WAHLLOKALE

PÉROLLES:	Primarschulhaus Botzet	rue du Botzet 16
BEAUREGARD:	Primarschulhaus Vignettaz	route de la Gruyère 9
PLATZ-QUARTIER:	Altes Bürgerspital	rue de l'Hôpital 2
JURA:	Pfarreisaal St. Theres	route Ste-Thérèse 5 b
BURG:	Gerichtsgebäude	rue des Chanoines 1
SCHÖNBERG:	Primarschulhaus	rte de la Heitera 17
NEUSTADT:	Primarschulhaus	Grandes-Rames 34
AUQUARTIER:	Pfarreisaal St. Moritz	rue de la Lenda 13

Öffnungszeiten	Der Urnengang findet an folgenden Tagen und Zeiten statt:	Freitag 17.30 – 18.30
		Samstag 10.00 – 12.00
		Sonntag 10.00 – 12.00

VORZEITIGE STIMMABGABE: BRIEFLICHE STIMMABGABE ODER DEPONIERTE STIMMABGABE

In Anwendung des Art. 18 des GABR, kann jede stimmberechtigte Person ihr Stimmrecht brieflich oder durch Abgabe bei der Gemeinde vorzeitig ausüben, sobald sie das Stimmmaterial erhalten hat.

- Briefliche Stimmabgabe:** Das verschlossene Antwortcouvert muss rechtzeitig einem Postbüro übergeben werden, so dass es vor der Schliessung des Urnengangs beim Wahlbüro eintrifft. Die Portokosten gehen grundsätzlich zu Lasten der stimmberechtigten Person; nicht oder ungenügend frankierte Couverts werden zurückgewiesen.
- Deponierte Stimmabgabe:** Das verschlossene Antwortcouvert kann bis spätestens am Freitag vor der Abstimmung um 17 Uhr beim Stadthaus abgegeben werden. Ab Freitag 17 Uhr bis spätestens Sonntags um 9 Uhr kann die Stimmabgabe im Briefkasten des Stadthauses erfolgen.
 - Der Stimmzettel/die Wahlliste muss in den Briefumschlag für die betreffende Abstimmung oder Wahl gelegt werden (Stimmcouvert, Umschlag C6).
 - Die einzelnen Stimmcouverts (Umschlag C6) müssen in das Antwortcouvert gelegt werden, das als Stimmrechtsausweis dient.
 - Das Antwortcouvert muss verschlossen (zugeklebt) sein.
 - Unterschreiben Sie bitte an der vorgesehenen Stelle auf dem Antwortcouvert, sonst ist Ihre Stimmabgabe ungültig.
 - Für die Rückgabe streichen Sie Ihre Adresse bitte so durch, dass sie noch lesbar ist (x).
 - Beim mechanischen/manuellen Sortieren der Post kann jederzeit ein Fehler unterlaufen. Deshalb empfehlen wir Ihnen Ihre Sendungen spätestens am Donnerstag vor der Abstimmung/Wahl bei der Post aufzugeben.

GESETZLICHE STRAFBESTIMMUNG

Vergehen gegen den Volkswillen werden gemäss den Artikeln 279–283 des Schweizerischen Strafgesetzbuchs bestraft.

Jedes organisierte Sammeln der Antwortcouverts ist verboten – Artikel 282 StGB

SCHLIESSENGUNG DES STIMMREGISTERS – Art. 3 PRR: Dienstag den 4. Februar 2003, um 12 Uhr.

SCHLIESSENGUNG DES URNENGANGES – Art. 20 PRG: Sonntag, den 9. Februar 2003, um 12 Uhr.

Kredit und Projekt genehmigt

IM GENERALRAT

An seiner Sitzung vom 2. Dezember 2002 befasste sich der Generalrat hauptsächlich mit der Gewährung des Baurechts an die Gesellschaft Nordmann et Cie SA für den Bau eines unterirdischen Kino- und Geschäftstrakts. Zuvor hatte das Gemeindepalament die Sanierung des Wasserreservoirs Bürglen und eines der Reservoirs auf dem Guntzen genehmigt.

Wasserreservoir Guntzen und Bürglen

Seit einigen Jahren planten die Industriellen Betriebe den Bau eines neuen Trinkwasserreservoirs, dessen Kosten auf 10 Millionen Franken geschätzt worden waren, das jedoch gemäss einer vor kurzem durchgeföhrten Untersuchung des Wasserbedarfs und der Netzkapazität nicht benötigt wird. Die gegenwärtige Speicherkapazität ist ausreichend, zumal der Wasserkonsum zurückgegangen und in den letzten Jahren um 20% abgenommen hat. Zudem ist das städtische Versorgungssystem imstande, selbst beim gleichzeitigen Ausfall von zwei seiner drei Lieferquellen (Hoffmatt, Tuffière und Wasserkonsortium) die Versorgung der Bevölkerung mit Wasser zu gewährleisten.

Dagegen muss das 1941 gebaute Reservoir von Bürglen für rund 200 000 Franken saniert werden. Überdies wurde bei den regelmässigen Wasseranalysen die gelegentliche Präsenz der Bakterie *Escherichia coli* im älteren der beiden Reservoirs auf dem Guntzen festgestellt. Selbst wenn die Konzentration der Bakterien augenblicklich die Wasserqualität nicht gefährdet, besteht eine potentielle Verseuchungsgefahr. Das Gewölbe des 1873 errichteten Baus weist Risse auf, durch die Oberflächenwasser eindringt. Deshalb ist die Deckenkonstruktion für einen Betrag von 1 800 000 Franken zu erneuern.

Laurent Moschini (SP) wunderte sich, dass die notwendige und dringliche Sanierung nicht bereits früher erfolgte, da man die Bakterien bereits vor rund zehn Jahren erstmals entdeckt hatte. Claude Masset, Präsident der Industriellen Betriebe, erwiderte ihm, dass die Präsenz dieser Organismen in der Vergangenheit lediglich ab und zu festgestellt wurde und erst seit einigen Monaten zugenommen hat. Der beantragte Kredit wurde von den 66 anwesenden Ratsmitgliedern einstimmig angenommen.

Geschäfts- und Kinotrakt unter der Schützenmatte

Das Hauptgeschäft der Sitzung war zweifellos der Vorschlag der Exekutive, der Gesellschaft Nordmann et Cie SA ein Baurecht zu gewähren. Diese plant, im Sektor Schützenmatte einen unterirdischen Geschäftstrakt mit Multiplexkino zu bauen. Das Projekt umfasst zudem eine Erweiterung der bestehenden Tiefgarage und deren Verbindung mit dem im Bau befindlichen Parkhaus Fribourg-Centre. Beide Parkhäuser sollen im oberen Bereich der Neustrasse eine neue Zufahrt erhalten, so dass die Bahnhofsallee im Einbahnverkehr geführt werden kann. Diese verschiedenen Eingriffe sind Teil der Neugestaltung des Stadtzentrums (vgl. S. 8 und 9).

Unabhängig von seiner Integration in dieses Globalprogramm ist das dem Generalrat vorgelegte Dossier von «aussergewöhnlicher Komplexität», wie Christoph Allesch, Präsident der neuen Baukommission, erklärte. Für letztere und für die Finanzkommission liegen die positiven Aspekte eines solchen Baus auf der Hand. Mit

Vizeammann und Finanzdirektor Pierre-Alain Clément darf man auf eine wirtschaftliche und kulturelle Neubelebung des Stadtzentrums hoffen, und dies im Augenblick, da an der Peripherie von Freiburg grosse Projekte verwirklicht werden. Die Einnahmen aus dem Baurecht sind für die Gemeinde ein erster Pfeiler, um die Finanzierung des am gleichen Ort geplanten Theaters zu sichern. Diese unmittelbare Nachbarschaft zweier kultureller Einrichtungen schafft interessante Synergien. Beide Kommissionen gaben zwar zu, dass das vom Gemeinderat präsentierte Dossier gewisse Lücken aufweist, sprachen sich jedoch unbedingt für Eintreten aus. Der gleichen Meinung waren Michel Ducrest im Namen der CVP-Fraktion und die freisinnige Fraktion, deren Sprecher, Jean-Pierre Wolhauser, insbesondere die wirtschaftlichen Auswirkungen einer Investition von rund 41 Millionen Franken hervorhob.

Da Christa Mutter (Stadtbewegung) der Meinung war, die Unterlagen wären dem Generalrat verpätzt zur Verfügung gestellt worden und zudem lückenhaft, forderte sie die Rückweisung des Geschäfts: Entwürfe für notarielle Urkunden und Botschaft der Exekutive sind in verschiedenen Punkten widersprüchlich. Während der Bau der Kinosäle gemäss der Botschaft eine Voraussetzung für die Gewährung des Baurechts ist, sieht der mit der Gesellschaft Nordmann abzuschliessende Vertrag lediglich vor, dass diese auf einem oder mehreren Geschossen Geschäftsfächen «und/oder» Kinosäle bauen könne. Die Botschaft schweigt sich auch über die Entschädigung aus, die von der Gemeinde zu zahlen wäre, falls das Restaurant Manora abzureissen ist, und die mehr als

4 Millionen Franken betragen könnte.

Trotz dieser Erwägungen wurde die Rückweisung des Dossiers in geheimer Abstimmung mit 42 gegen 28 Stimmen bei einer Enthaltung abgelehnt.

Vizeammann und Finanzdirektor Pierre-Alain Clément vermochte in seiner Antwort eine Mehrheit des Generalrats zu überzeugen, dass die Gemeinde nicht beabsichtigt, den Abriss des Restaurants Manora im Fall eines Theaterbaus zu fordern. Es ist eher unwahrscheinlich, dass der Abriss dieses Gebäudes in den nächsten zehn Jahren erfolgt. Da der Betrag jährlich um 3% abnimmt, wäre eine Entschädigung sehr viel weniger hoch als die erwähnten 4 Millionen Franken. Schliesslich werde sich der Generalrat erneut mit dem Geschäft zu befassen haben, da es sich mit Sicherheit auf das Budget auswirken werde. Um die Befürchtung der Ratsmitglieder zu zerstreuen, die Gesellschaft Nordmann würde ausschliesslich den Geschäftstrakt ohne das Multiplexkino bauen, unterzeichnete die Gemeinde, wie der Finanzdirektor ausführte, einen Nachtrag, der von der Möglichkeit des Baus von Geschäften und Kinosälen spricht.

Um seinem Willen einen klaren Ausdruck zu geben, verabschiedete der Generalrat auf Vorschlag der Bau- und Finanzkommission eine Bestimmung, der zufolge die Gewährung des Baurechts an die Verpflichtung gebunden ist, im zweiten Untergeschoss Kinosäle zu errichten. Diese Abänderung wurde vom Gemeinderat nicht angefochten.

Schliesslich wurde das präsentierte Projekt mit 49 gegen 12 Stimmen gutgeheissen.

En consultation publique

LE PLAN DIRECTEUR DES GRAND-PLACES, UNE VISION D'ENSEMBLE

La commune de Fribourg a mis en consultation publique, jusqu'au 10 février

prochain, le plan directeur des Grand-Places, dont l'objectif est de cordonner les planifications et les procédures nécessaires à la réalisation de plusieurs projets importants à l'échelle de l'agglomération fribourgeoise. Tant les communes qui visent la réalisation de la salle de spectacles que des particuliers, qui souhaitent l'implantation de cinémas et de commerces ou la mise en relation des parkings sou-

terrains du secteur des Grand-Places, constituent des groupes d'intérêts, dont les objectifs nécessitent des synergies entre les différents projets ainsi qu'une coordination des procédures permettant leur réalisation.

La planification directrice et la réglementation actuelle de la commune de Fribourg, élaborées dans les années huitante, doivent être adaptées en fonction des nouveaux objectifs et le plan directeur des Grand-Places est établi dans ce but. Il est constitué d'un extrait du plan directeur de l'utilisation du sol de la commune, qui fixe les exigences minimales à remplir en vue de la résolution de l'ensemble des problèmes d'aménagement du secteur, et d'un extrait du plan directeur des transports de la commune, qui démontre que les réalisations projetées s'inscrivent dans le concept général des transports de l'agglomération. Un rapport explicatif, joint au dossier, définit les points à régler et les responsables de ces démarches, ainsi que les différents stades de la planification où elles doivent être engagées. Sans entrer dans les détails, on peut citer différents documents qui font l'objet de la réflexion générale de ce secteur. Il s'agit notamment du plan d'affectation des zones, du règlement communal d'urbanisme, du plan d'affectation partiel (PAP) et du plan d'aménagement de détail (PAD) Gare-Sud. En outre, le

plan régional des transports et du projet général de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération (CUTAF), ainsi qu'une étude évaluant le nombre de places de stationnement pouvant être admises dans ce secteur, ainsi qu'une étude déterminant les effets du trafic généré par ces places sur le réseau routier existant et les mesures à prendre pour en assurer le fonctionnement, ont constitué des données de bases pour le plan directeur des Grand-Places.

Un nombre de places de stationnement optimal

Le Service de la circulation de la ville a déterminé le nombre de

places de stationnement qu'il est possible de réaliser dans le cadre des projets envisagés dans ce secteur. Différents critères, parmi lesquels le nombre d'habitants et d'employés pouvant être accueillis dans le périmètre d'étude et le nombre de places de stationnement y existant déjà, sont pris en compte pour évaluer le nombre de places de stationnement nécessaires. D'autres éléments, comme les effets positifs que la mise en réseau des parkings et le nouvel accès prévu au sommet de la route Neuve auront sur la gestion des espaces publics, notamment en relation avec la mise en service d'une première partie du plan d'accès aux parkings souterrains depuis la route

Neuve, ainsi que l'exigence d'une planification coordonnée sur l'ensemble des espaces extérieurs du secteur.

Une amélioration des conditions d'accès et de circulation au centre-ville

A ces conditions, la réalisation de 296 places de stationnement dans les parkings du secteur des Grand-Places est conforme à la politique de stationnement que la ville de Fribourg applique depuis plusieurs années. Toutefois, la valeur précitée est basée sur des données issues de la situation actuelle et des projets connus; tout en demeurant conforme à la politique de stationnement, elle pourrait être appelée à évoluer en fonction des divers projets envisageables dans ce secteur.

Sud, est compatible avec le projet général de la CUTAF. En effet, des objectifs comme la réduction des flux de trafic dans le secteur de la gare, l'amélioration des conditions de déplacement des transports collectifs, la garantie de conditions d'accès favorables pour tous les modes de transport et la mise en place de cheminement piétonniers confortables et d'itinéraires continus et sécurisés pour les deux-roues peuvent être atteints. Ces objectifs nécessitent toutefois la mise en place d'une première série d'aménagements au centre-ville ainsi que la réalisation de certaines des mesures d'accompagnement prévues par le projet général précisé. Il s'agit notamment de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, de l'aménagement de l'axe Périlles-Gare et de la mise en place de mesures de modération de trafic dans le quartier de Gambach et en Vieille-Ville, pour y éviter un trafic parasite indésirable. La mise à double sens du premier tronçon de la route des Arsenaux et la mise en place de mesures particulières pour garantir à la fois le fonctionnement du nouvel accès aux parkings et des carrefours environnants constituent également des mesures d'accompagnement liées à l'augmentation du nombre de places de stationnement dans ce secteur.

En outre, dans l'hypothèse où, en fonction de la politique de stationnement de la Ville de Fribourg, les conditions de stationnement au centre-ville devaient évoluer dans le sens d'une augmentation du nombre de places admissibles, un complément à l'étude de circulation devrait en tenir compte et en démontrer la faisabilité du point de vue du fonctionnement du réseau routier.

Des synergies et un intérêt pour tous

Les réalisations envisagées dans le secteur des Grand-Places touchent des intérêts variés, semblant parfois contradictoires. Qu'ils soient représentants des pouvoirs publics, habitants, commerçants, propriétaires fonciers ou membres d'associations visant des buts paraissant opposés, tous sont des partenaires de ces planifications et peuvent en tirer des satisfactions. Que ce soit une amélioration de l'offre culturelle ou commerciale, des conditions d'accès et de stationnement au centre-ville, ou de la qualité des espaces publics, la richesse et la diversité des objectifs permettent de les réunir dans un projet commun, auquel toute personne concernée peut souscrire. C'est sans doute là que réside à la fois l'enjeu et la chance de cette planification.



Extrait du plan directeur de l'utilisation du sol

- Périmètre du plan directeur
- Zone de constructions d'intérêt général III ZCIG III
- Zone d'intérêt général III pour constructions souterraines
- Zone verte d'intérêt général ZVIG
- Zone de ville III ZV III
- PAD Gare Sud ZR PAD 1.1
- Espaces soumis à une étude des aménagements des espaces extérieurs
- Espaces soumis à une étude du groupe de travail Fribourg-cible

- Secteur de protection archéologique
 - Arbre protégé
 - Bâtiment protégé
 - Front d'implantation obligatoire
 - Limite de construction
 - Limite de construction au rez pour passage de véhicules
 - Axes routes
 - Accès parkings souterrains
 - Parkings souterrains
 - Edicule à supprimer
- A titre indicatif
Points à traiter par le plan du site
- A titre indicatif
Points à traiter par le plan des limites de construction et des alignements



Extrait du plan directeur des transports

- Réseau routier
 - réseau routier structurant
 - réseau routier collecteur
 - réseau routier de desserte accès local
- Transports en commun
 - réseau des transports en commun
 - extension possible du réseau TC ne faisant pas partie de la planification actuelle
- Réseau cyclable
 - liaisons principales
 - liaisons conseillées
- Réseau piéton
 - rues piétonnes
 - cheminements principaux

Parcs de stationnement (emplacements, dimensions et affectation en fonction de la politique communale de stationnement)

Mesures particulières liées aux projets situés dans le secteur des Grand-Places

- création d'un nouvel accès aux parkings souterrains du secteur
- création d'une liaison souterraine entre les parkings souterrains du secteur
- mise à sens unique de l'avenue de la Gare
- mise à double sens de la route des Arsenaux
- adaptation de la programmation des feux du carrefour de Richemond
- réaménagement partiel de l'avenue de Tivoli
- mise en place de mesures de modération de trafic dans les secteurs de Gambach et de la Basse-Ville

Ils sont largement tabous

LES PROBLÈMES D'ALCOOL AU FÉMININ

Les problèmes d'alcool rencontrés par les femmes sont indissociablement liés aux discriminations sociales dont elles sont l'objet et aux tâches qui leur incombent spécifiquement en tant que femmes. Il en va de même de la codépendance, qui constitue un phénomène essentiellement féminin. Des organisations d'entraide spécialisée (GREAT, ISPA) souhaitent attirer l'attention du public sur ces problèmes qui restent encore largement tabous et encourager les institutions d'aide et de prévention à développer une sensibilité particulière aux besoins des femmes concernées.

Etant donné que les problèmes de dépendance à l'alcool des femmes ont longtemps été un sujet tabou, on n'a jamais réellement pu mesurer l'étendue du problème et on a considéré l'alcoolisme comme un phénomène typiquement masculin. Pourtant les femmes connaissent bel et bien des problèmes d'alcool: sur les 300 000 personnes alcooliques que compte la Suisse, près d'un tiers sont des femmes.

Le poids des attentes liées aux rôles sociaux

Chez les femmes, les problèmes d'alcool apparaissent et évoluent souvent dans le contexte familial et domestique. Les attentes traditionnellement liées aux rôles sociaux, un parcours s'écartant de la norme, le cumul des tâches professionnelles et familiales ou la dépendance financière vis-à-vis du partenaire – qui s'installe souvent à la naissance du premier enfant – constituent autant de facteurs qui pèsent sur les femmes. Sensibilisées très tôt à l'importance des relations familiales et affectives, les femmes se sentent souvent seules responsables du bon

fonctionnement de la famille et de la relation de couple. Lorsqu'un problème survient dans l'un ou l'autre de ces domaines, elles ont tendance à le considérer comme un échec personnel, ce qui peut susciter – surtout si elles ont une image négative d'elles-mêmes et une faible estime de soi – de forts sentiments de culpabilité et de honte.

L'alcool comme remède contre le stress

Dans ce contexte, la consommation d'alcool peut être un moyen de lutter contre ces sentiments négatifs et de les «oublier». Au début du processus qui mène à la dépendance, il arrive souvent que l'alcool permette aux femmes concernées de mieux s'acquitter de leurs tâches ou de se détendre (dans l'immédiat!) et de se sentir moins stressées. A plus long terme cependant, l'alcool ne fait qu'aggraver

les problèmes préexistants. La personne touchée entre alors dans un cercle vicieux où elle évite ou refoule les conflits; parallèlement, elle se met à boire davantage – en cachette généralement –, ce qui provoque des sentiments de honte et de culpabilité qu'elle combattrra en reprenant de l'alcool.

Ce n'est qu'ainsi que la prévention peut agir sur les causes spécifiquement féminines de dépendance et réduire les comportements *addictifs* chez les femmes.

En adoptant une attitude équitable envers les femmes, les institutions et autres organisations spécialisées contribuent à pallier l'inégalité des chances et à soutenir les femmes concernées. Un travail régulier de relations publiques portant sur les besoins spécifiques des femmes peut compléter ces engagements et contribue à l'image de l'institution.

Une dimension politique à ne pas négliger

On ne saurait aborder la question des «problèmes d'alcool au féminin» sans se pencher sur les structures sociales qui influencent les rôles dévolus aux femmes et aux hommes. La complexité des situations conflictuelles vécues par les femmes ne peut être appréhendée qu'en référence à la hiérarchie sociale établie entre les genres, qui préte à la fois à l'oppression et à la protection des femmes. Sur le plan politique, il importe par conséquent de mettre en place des structures susceptibles de répondre aux besoins particuliers des femmes: ouverture de crèches, revalorisation du travail à temps partiel, développement de postes à temps partiel pour les hommes, introduction de la journée continue dans les écoles et assurance maternité, par exemple.

Le réseau d'aide pour Fribourg

LIFAT	026 322 40 00	
Ligue Fribourgeoise pour la prévention de l'Alcoolisme et des autres Toxicomanies		
Activités et conseils de prévention primaire des dépendances. Promotion de la santé et prévention des dépendances.		
Suchtpräventionsstelle	026 321 22 00	www.prevention-fr.ch
Prévention primaire des dépendances.		
Centre Psychosocial Fribourg	026 465 20 20	
Entretien de conseils, d'évaluation et d'orientation. Sevrage et suivi médical. Prise en charge ambulatoire individuelle ou en groupe. Groupes prévention à la rechute.		
Centre Le Torry	026 460 88 22	www.letorry.ch
Centre de traitement des dépendances spécialisé en alcoologie		
Séjours résidentiels postsevrage et réinsertion professionnelle (5 semaines à 24 mois). Suivi postséjour.		
Cours d'alcoologie. Groupes de prévention à la rechute.		
Hôpital Psychiatrique Cantonal	026 915 12 22	www.hpfr.ch
Sevrage médical en structure hospitalière. Suivi individuel, évaluation, orientation. Activités de groupe.		
Alcooliques Anonymes	0848 848 846	
Groupes d'entraide et de soutien pour les personnes concernées par un problème d'alcool.		
Al-Anon et Al-Ateen	0848 848 833	www.alanon.ch / www.alateen.ch
Groupes d'entraide et de soutien pour les proches et les enfants de personnes alcooliques.		
Croix Bleue romande	079 416 01 23	
Prévention, conseils et accompagnement.		
Hôpitaux	144	Urgences médicales.
Sevrage médical stationnaire.		
Médecins traitants		
Alco-Line	0848 80 08 08	
Ecouter, informer, orienter. Service téléphonique destiné à toute personne confrontée à un problème d'alcool.		

«Bistrots sympas à Fribourg»

LE CAVEAU DE L'OURS

Dans le quartier de la Neuveville, si congénital à la Vieille-Ville de Fribourg, un bistrot sympa s'impose indéniablement par son accueil et sa chaleureuse ambiance: le Café de l'Ours. Mais savez-vous que l'établissement propose également un excellent restaurant? Alors rendez-vous dans la caverne, pardon..., dans le Caveau de l'Ours!

Gisèle Charrière et Philippe Gerbex ont beaucoup de points communs. Tout d'abord, ils sont toujours habillés de façon semblable. Le jour de la rencontre avec 1700, c'était d'une veste blanche et de pantalons bleus à fleurs multicolores, avec foulard taillé dans la même cotonnade. Ensuite et surtout, c'est leur amour du métier de cuisinier et du travail bien fait qui saute aux yeux.

Voilà vingt ans qu'ils travaillent ensemble en cuisine et dix ans qu'ils ont repris le Caveau de l'Ours. Ce dernier, situé dans un angle, est peu visible et bien des gens ignorent qu'en dessous du café se trouve un caveau fort sympathique, qui a d'ailleurs sa propre entrée, ainsi qu'une terrasse à l'abri des bruits de la circulation.



Gisèle Charrière et Philippe Gerbex.

Un établissement avec terrasse

Le café, boisé et lumineux, compte environ soixante places. Au sous-sol, le Caveau peut servir quarante couverts. On y trouve un décor d'animaux empaillés, une cheminée, un vivier et, en accord avec la dénomination de l'établissement, une peau d'ours ramenée du Canada. En été, une bien agréable

terrasse offre un havre de paix à une quarantaine de personnes. En lieu et place des fleurs ornant généralement ce genre d'endroit, les tenanciers ont eu l'idée fort originale de proposer une décoration faite de légumes et d'épices.

La clientèle de l'Ours est constituée

principalement des habitants du quartier et de la ville. Mais comme le restaurant est mentionné depuis deux ans dans *Le Guide du Routard*, les touristes voyageant individuellement s'y arrêtent volontiers. Car on peut aussi bien y manger le menu du jour, ou un plat simple, que des mets plus élaborés. Les «incontournables» sont bien sûr les mets au fromage tels que fondues et croûtes, le tartare ou le pavé de bœuf, mais on se régale aussi du boudin de perche à l'écrevisse ou du brochet pêché dans le lac de Morat. En saison, le restaurant est également renommé pour la chasse, apprêtée de manière succulente.

Rien que des produits frais

Les restaurateurs mettent un point d'honneur à tout faire eux-mêmes. Ils ne sont à l'aise ni avec

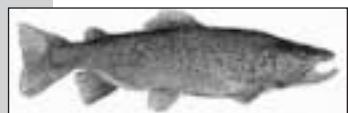
les surgelés, ni même avec des produits semi-finis. Quant aux conserves, inutile de préciser qu'elles sont absolument proscrites. C'est dire si leurs journées sont bien remplies par la préparation des légumes et la confection des desserts: sorbets, tartes et autres délices.

La cuisine elle-même varie au fil des saisons et la carte du Caveau se renouvelle environ six fois par année. Mais refaire toujours les mêmes plats n'est pas motivant et la variation des recettes et des accompagnements est de rigueur. C'est ainsi qu'ont été remis au goût du jour des légumes aujourd'hui oubliés comme les salsifis ou les topinambours. Actuellement, un essai a débuté pour proposer, avec la participation de vignerons suisses, des menus de dégustation avec vins. Trois ou quatre vins ouverts sont ainsi toujours en promotion. Il ne s'agit pas de grands vins connus, mais de nectars particulièrement agréables, à des prix abordables.

On l'aura compris, Gisèle Charrière et Philippe Gerbex prennent beaucoup de plaisir à cuisiner, pourtant ils regrettent de ne pouvoir être plus proches des clients. A l'évidence, on ne peut pas être devant les fourneaux et assurer le service en même temps...

La Sorcière du Gottéron

Au Caveau, le vivier, qui siège en bonne place, n'est pas là par hasard ou pour faire joli. La truite est en effet très présente dans la carte des mets, puisqu'une page entière y est consacrée: truite au bleu, aux petits légumes, meunière, et bien d'autres recettes encore.



C'est à la Pisciculture de la vallée du Gottéron, non loin de la grotte de la Sorcière, qui abrite maintenant une champignonnière, que les cuisiniers du Caveau de l'Ours s'approvisionnent. D'où le nom de leur plat: la Sorcière du Gottéron!

Direction des écoles

RENTRÉE SCOLAIRE 2003/2004

La Direction des Ecoles rappelle le délai d'inscription pour la fréquentation d'une classe enfantine ou primaire officielle de la Ville, soit le **vendredi 28 février 2003**. L'inscription se fera au Secrétariat des Ecoles, rue de l'Hôpital 2, bureau N° 206.

S'agissant des **enfants nés entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 1998**, la Direction des Ecoles rappelle que même si les parents concernés ne reçoivent aucun courrier à ce propos, ils ont néanmoins la possibilité de **les inscrire jusqu'au vendredi 28 février 2003 à 17 h**. Passé ce délai, les inscriptions ne seront plus prises en considération.

SCHULBEGINN 2003/2004

Die Schuldirektion ruft in Erinnerung, dass die Einschreibe-frist für den Besuch eines offiziellen Kindergartens oder einer offiziellen Primarklasse der Stadt am **Freitag, 28. Februar 2003**, ab läuft.

Sämtliche Einschreibungen sind auf dem Sekretariat der Schuldirektion, Spitalgasse 2, Nr. 206, vorzunehmen.

Die Schuldirektion weist dar auf hin, dass Kinder, die zwischen dem **1. Mai und 31. Juli 1998** geboren sind, ebenfalls bis **Freitag, 28. Februar 2003, 17.00 Uhr** eingeschrieben werden können, auch

wenn die betroffenen Eltern kein diesbezügliches Schreiben erhalten haben. **Nach dieser Frist werden keine Anmeldungen mehr entgegengenommen.**

ÖĞRETİM YILI BAŞLANGICI 2003/2004

Okullar Müdürlüğü, şehirdeki resmi anaokulu ve ilkokullara gidecek çocukların kayıt süresinin **28 Şubat 2003** günü sona ereceğini hatırlatır. Kayıtlar Okullar Müdürlüğü sekreterliğinin, rue de l'Hôpital 2 adresindeki 206 no.lu bürosunda yapılmaktadır.

Aynı şekilde Okullar Müdürlüğü, **1 Mayıs – 31 Temmuz 1998** tarihleri arasında doğan

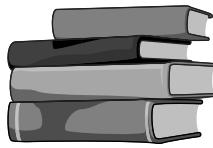
çocukların velilerine, kendilerine konuyla ilgili hiçbir yazı gönderilmesi de, çocukların **28 Şubat 2003** perşembe günü saat 17.00 ye kadar okula kaydettirebileceklerini hatırlatır. **Bu tarihten sonra yapılan kayıt başvuruları dikkate alınmamayacaktır.**

FILLIMI I VITIT SHKOLLOR 2003/2004

Drejtoria e shkollave ju përkujton se afati i rregjistrimit të fëmijëve për të vijuar mësimin zyrtar fillor ose parashkollar në qytet është gjer të **28 shkurt 2003**. Rregjistrimi do të bëhet në sekretarinë e shkollave, rue de l'Hôpital 2, zyra N° 206.

Pasi ka të bëjë me fëmijët e lindur në mes të **1 majit** dhe **31 korrikut 1998**, Drejtoria e shkollave i përkujton madje edhe prindërit që s'marrin kurrfarë shkrese për këtë qëllim kanë megjithatë mundësit t'i rregjistrojnë fëmijët e tyre gjer të enjten **28 shkurt 2003** ora 17.00. Pas këtij afati, rregjistrimet nuk do të merren parasysh.

A la Bibliothèque



LECTURES CHOISIES

La Bibliothèque de la Ville offre d'autres services que celui du prêt des livres. Vous y trouvez un *salon de lecture*, espace calme où vous pouvez consulter journaux (La Liberté, Le Temps, L'Hebdo, L'Illustré, etc.) et périodiques (Beaux Arts Magazine, Géo, National Geographic, Maison Française, etc.). Vous bénéficiez aussi d'un moment de détente dans notre *salle de lecture*, en consultant tranquillement des ouvrages de références, d'arts, de géographie, d'histoire.

Lors de votre visite, empruntez un livre de notre riche choix, par exemple:

Fribourg et ses vagabonds, de Charly Veuthey et Martine Wolhauer, édité pour marquer le dixième anniversaire de «La Tuile». L'Asile de nuit, qui s'en souvient?

Ma tante d'Amérique, d'Ernest Mignatte. Un petit livre pour raconter une grande histoire, celle de Berthe, quittant Bonfol (Jura) pour émigrer en 1912. A son neveu elle confesse que, par amour, elle a raté son bateau, le *Titanic*!

La bête, de Chabouté. Les hommes d'un village perdu vont, l'hiver, à la chasse aux lapins. Cette année-là, il n'y a pas que les lapins qui tombent. Sans lien entre les victimes, sans indice, sans mobile, des hommes sont massacrés par «la bête». Une affaire difficile pour l'inspecteur Isidore. Un excellent thriller, en bande dessinée, noir-blanc.

Une Jeunesse à l'ombre de la lumière, de Jean-Marie Rouart. C'est le récit autobiographique d'un jeune homme pauvre dans une famille riche, allergique à la peinture et vivant au milieu des tableaux de Manet, Monet, Degas, qui forment son cadre quotidien. Malheureux et sombre, errant parmi les souvenirs des peintres de la lumière, cultivant une névrose d'échec face à des artistes statuifiés par la gloire, il se sent menacé par l'aile noire de la folie.

Le voyage à l'étranger, de Georges Borgeaud. Jean Noéraz, jeune précepteur croit porter sur son front l'illégitimité de sa naissance. Il ne réglera jamais ses comptes avec sa mère. Une culpabilité l'aiguillonnera. Il en dit trop. Il craint de gaffer, et il gaffe. On ressent, à tant de gaucherie, une angoisse bizarrement exquise comme à la lecture des *Confessions*.

Je l'aimais, de Gavalda Anna. Le mari de Chloé vient de partir avec une autre femme. Chloé se fait embarquer par son beau-père dans la maison d'enfance de celui-ci. A coup de petits verres et de grandes discussions, cet homme s'ouvre, alors qu'il n'a jamais communiqué de toute sa vie. Avec un sujet qui aurait pu être éculé, l'auteur a su faire un bon roman.

Le Décalogue, avec un scénario de Giroud, 7^e et 8^e tomes. Ces bandes dessinées sont toujours d'aussi bonne qualité, avec deux histoires qui se passent au XIX^e siècle. L'une met en scène une histoire de démente et l'autre traite des conjurés qui tentent de renverser la monarchie.

Notre prochaine exposition présentera, du 10 février au 15 mars, des œuvres d'Yvonne Gendre. L'aquarelle est une passion pour cette artiste, qui aime jouer avec les couleurs, faire jaillir d'un paysage des reflets entre le ciel et l'eau. Peindre, pour elle, est une forme de partage. A découvrir aux heures d'ouverture de la Bibliothèque. Entrée libre.

**Bibliothèque
de la Ville de Fribourg**

Rue de l'Hôpital 2
Entrée C
Tél. 026 351 71 44

Horaire:

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 14 h à 18 h
mercredi de 10 h à 20 h
samedi de 10 h à 12 h

In der Bibliothek



HERAUSGEPICKT

Heute möchten wir Ihnen einige unserer neuen CD-ROMs vorstellen, vor allem solche, die zu spannendem Lernen anleiten. Mit der neuen Lernsoftware wird das Lernen zum Abenteuer:

Chemicus I – Das Abenteuer aus der Welt der Chemie (ab 12 Jahren)

Chemie alltagsnah und spektakulär erforschen und erleben: Zunächst gilt es, sich in der gigantischen Stadt des Wissens zurecht zu finden. Auf der Suche nach einem verschollenen Freund wird der Spieler mit Fragen und Experimenten aus der Chemie konfrontiert. Ob Oxidation oder Halogene, immer steht die Alltagschemie mit vertrauten Objekten und Substanzen im Vordergrund. So wird aus einer Fahrradspeiche und diversen Stoffen eine Wunderkerze und ein verstopfter Wasserhahn kann mit Zitronensaft entkalkt werden. «Fazit: tolle Geschichten, faszinierende Optik, Multimedia vom Feinsten: ein Genuss nicht nur für Chemiker und solche, die es werden wollen.»

Chemicus II – Die versunkene Stadt (ab 12 Jahren)

Die Geschichte der versunkenen Stadt beginnt mit einem Laborunfall und dem rätselhaften Verschwinden des charismatischen Professors Avelarius. Ein geheimnisvolles Amulett verschafft dem Spieler Zugang in eine fantastische fremde Welt unter Wasser. Wem gelingt es die Stadt des Wissens vor dem endgültigen Untergang zu retten?

Bioscopia – und Biologie wird zum Abenteuer (ab 12 Jahren)

Es geht darum, biologische Vorgänge zu begreifen, zu verstehen und spielerisch anzuwenden. Folgende Lernbereiche gibt es zu entdecken: Humanbiologie, Zellbiologie, Genetik, Zoologie und Botanik. Das Spiel geht nicht nur inhaltlich in die Tiefe, es ist mit seinen realistischen Details und üppigen Landschaften auch optisch ein Hochgenuss.

Musica – Die Welt der Instrumente entdecken und erleben (ab 10 Jahren)

Hier hat man die Gelegenheit das Phänomen der Schallwellen kennen zu lernen sowie ihre Entstehung und Ausbreitung. Musica ist ein einzigartiges Nachschlagewerk, Spiel- und Lernprogramm für Neugierige, Anfänger und Musikliebhaber.

Mykropolis – Planet der Roboter (ab 10 Jahren)

Intelligenz und Reaktionsvermögen sind gefragt, wenn es um die Konstruktionen der unterschiedlichsten Roboter geht. Köpfchen ist gefragt auf Mykropolis – mit Kraft allein kommt man nicht ans Ziel.

Robinson Crusoe (ab 8 Jahren)

Auf Robinsons Spuren suchst du einen Weg um auf der Insel überleben zu können, oder sogar wegzukommen. Ein Abenteuer der besonderen Art.

Sethi – und das Geheimnis des Pharaos (ab 6 Jahren)

Wer möchte nicht mit dem kleinen Jungen Sethi ein spannendes Abenteuer im Herzen des alten Aegypten erleben. Spielend lernen: Kennenlernen der ägyptischen Götter und ihrer Bedeutung, Landeskunde, das alltägliche Leben, Herstellung von Papyrus, Mumifizierung.

Interessantes Lernen mit Benjamin Blümchen (4-6 Jahre, aus der Serie: Wie geht das?)

Das Wetter. Was ist das Wetter? Wie entstehen Wolken und Wind? Warum regnet es? Was ist ein Regenbogen?

In der Hoffnung, dass wir Sie neugierig gemacht haben, erwarten wir Sie gerne in der Deutschen Bibliothek. Und wünschen Ihnen viel Spass beim spielernd Lernen.

Deutsche Bibliothek Freiburg

Spitalgasse 2
1700 Freiburg
Tel. 026 322 47 22

Öffnungszeiten:

Montag, Dienstag, Donnerstag,
Freitag 15–18 Uhr
Mittwoch 9–11 und 15–20 Uhr
Samstag 10–12 Uhr

Chronique des forêts sarinoises

L'AVENIR APPARTIENT AUX JEUNES... ARBRES

Les forêts de demain sont là!
En observant d'un peu plus près le «fouillis» des grandes surfaces nues laissées par l'ouragan Lothar, de jeunes pousses d'arbres d'origine naturelle pointent à l'horizon. La nature, comme à son habitude, fait bien les choses...

Des plantules de hêtres, de chênes, d'érables, de frênes, mais aussi de sapins blancs et d'épicéas sortent de terre, cachées au milieu d'une végétation dense. Pour le sylviculteur, il s'agira de les repérer et de les dégager subtilement, afin qu'elles prennent rapidement le dessus sur la végétation concurrente, principalement la ronce. En d'autres termes, le professionnel de la forêt parlera d'installation du «rajeunissement naturel». Par rapport à la plantation, il présente des avantages considérables. Les frais d'achat de plants et de mise en terre sont épargnés; l'enracinement de ces jeunes arbres est optimal, ce qui leur procurera à l'avenir une meilleure résistance aux vents et aux maladies.

La plantation se justifie lorsque l'on veut introduire dans un secteur une essence qui y fait défaut ou lorsque la pression de la végétation n'autorise pas la venue du rajeunissement naturel. En effet, la présence importante d'herbes et de ronces engendre un climat sombre et froid au niveau du sol, empêchant ainsi la germination et la croissance des plantules. La plantation permet, par exemple, la création de chênaies qui ont besoin de larges surfaces bien ensoleillées pour se développer. De plus, la présence du chêne a fortement diminué par le passé, au profit de l'épicéa notamment. Dans d'autres cas, le recours à la plantation favorise l'enrichissement avec des essences rares ou précieuses telles que le merisier, le noyer, l'alisier, ce qui diversifie la composition de la forêt. L'aspect esthétique et d'accueil des forêts guide parfois le sylviculteur dans ses choix. Une allée de meri-



liers, le long d'un parcours de promenade, s'avèrera enchanteur au printemps lors de la floraison.

Actualité «post-Lothar»

Après une sinistre année 2001 sur le front du bostryche typographe, produisant finalement plus de 60 000 m³ de bois infestés dans le district de la Sarine, l'an 2002 aura été moins catastrophique. Nous déplorons toujours des foyers d'insectes mais dans une moindre

mesure. Actuellement, plus de 20 000 m³ de bois ont été exploités depuis le début de l'année, ceci afin de lutter contre ce ravageur. En comparaison, l'exploitation annuelle normale dans le district est d'environ 35 000 m³. Cette évolution favorable est probablement due aux conditions climatiques néfastes au développement de l'insecte avec un été 2002 plutôt frais et pluvieux. Un autre élément clef de cette tendance est l'assainissement

par l'exploitation ainsi que l'évacuation des bois bostrychés pratiquée en 2001, ce qui affaiblit passablement les populations d'insectes présentes.

Dans certains secteurs, l'épicea a tout simplement disparu au cours des précédentes attaques de bostryches. Le potentiel de dégâts n'existe alors plus. Par contre, les forêts de montagne ont été lourdement touchées en 2002. Une période de végétation plus courte qu'en plaine implique une certaine inertie du développement de l'insecte qui prend plus de temps à se mettre en action. Dans les Préalpes, l'ouragan Lothar déploie seulement maintenant tous ses effets secondaires. Les perspectives sont pour l'instant peu réjouissantes.

Investissons... en forêt

Nous entrons dans une phase de reconstitution de nos forêts. D'importants travaux d'investissement attendent les propriétaires forestiers. Le dégagement et le suivi de ces très jeunes arbres demanderont ces prochaines décennies beaucoup de soins et d'attention afin d'obtenir à nouveau une forêt «adulte» capable de nous émerveiller.

F. Schneider,
ingénieur forestier

Rentes AVS/AI et PC

Les adaptations pour 2003

A partir du 1^{er} janvier 2003, les rentes AVS/AI s'élèvent à:
- par personne, entre Fr. 1055.- min. et Fr. 2110.- max.

Prestations complémentaires (PC)

Les limites de revenus pour l'obtention d'une PC se montent à:

- pour une personne seule	Fr. 17 300.- par an
- pour un couple	Fr. 25 950.- par an
- suppl. pour 1 ^{er} et 2 ^e enfant(s) à charge	Fr. 9 060.- par an, etc.

Pour une meilleure compréhension du calcul de l'octroi d'une prestation complémentaire (PC), nous vous indiquons ici quelques détails:

- concernant les revenus (annuels), il faut tenir compte
 - de toutes les rentes et pensions reçues
 - évent. du 2/3 des salaires (nets), moins une franchise de Fr. 1000.- pour pers. seule et Fr. 1500.- pour couple
 - une partie de votre évent. épargne soit 1/10 pour les rentiers AVS et 1/15 pour les rentiers AI, moins une franchise de Fr. 25 000.- pour une pers. seule, Fr. 40 000.- pour un couple et Fr. 15 000.- par enfant; une déduction suppl. de Fr. 100 000.- sur la fortune est octroyée aux propriétaires d'immeubles
 - les intérêts bruts de l'année précédente pour le total de l'épargne
- concernant les dépenses (annuelles), on peut déduire
 - les primes de caisse-maladie, selon forfait de Fr. 254.- p.m. pour un adulte / Fr. 197.- pour les jeunes de 19-25 ans / Fr. 66.- pour les enfants
 - le loyer avec les charges, mais au max. Fr. 13 200.- pour une personne seule, et Fr. 15 000.- pour un couple
- en conclusion, si le solde de cette opération est inférieur à
 - Fr. 17 300.- (par an) pour une personne seule ou
 - Fr. 25 950.- (par an) pour un couple,
 - la Caisse de compensation du canton de Fribourg verse une prestation complémentaire qui couvre cette différence. Les assuré(e)s déjà au bénéfice d'une telle prestation peuvent en tout temps demander la révision de celle-ci lorsqu'un changement notable de la situation personnelle est survenu (par ex. augmentation du loyer).
- Nota bene:
 - les personnes résidant dans les homes peuvent s'informer auprès de leur établissement ou à la Caisse de compensation du canton de Fribourg (n° tél. 026 305 52 52)
 - pour les habitants de la ville de Fribourg, le bureau des Prestations complémentaires (rue de l'Hôpital 2 - n° tél. 026 351 76 34) est à leur disposition.

MÉMENTO

CONCERTS

- L'Orchestre de la Ville et de l'Université
direction: Alexandru Ioanos; avec Olivier Darbellay (cor); œuvres de Respighi, Mozart et Stravinsky; di 2 février, 17 h, Aula magna de l'Uni Miséricorde.

- La Concordia
direction: Jean-Claude Kolly; sa 8 (20 h) et di 9 février (17 h), Aula magna de l'Uni Miséricorde.

- Divertimento Vocale
direction: Caroline Charrière; avec Martin Kasperek (orgue); œuvres de Bach, Britten, Franck; ve 14 février, 20 h 30; église du Collège Saint-Michel.

- Suor Angelica
opéra en un acte, second volet du Triptyque de Giacomo Puccini; ve 14 (20 h) et sa 15 février (17 h), Aula magna de l'Uni Miséricorde.

- Mireille Delunsch – soprano
avec Philippe Cassard (piano) et le Quatuor Chilingirian; ma 18 février, 20 h, Aula magna de l'Uni Miséricorde.



Mireille Delunsch,
soprano.

- L'Orchestre des Jeunes de Fribourg
direction: Th. Kapsopoulos; soliste: Victor Mendonça (piano); œuvres de Chostakovitch et Beethoven;

di 23 février, 17 h, Aula magna de l'Uni Miséricorde.

- Sophie Marilley – mezzo-soprano et Eric Cerantola – piano
œuvres de Bernstein, Poulenc et Duparc; ma 25 février, 20 h 15, Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle (rue de Morat 2).

CENTRE LE PHÉNIX

Rue des Alpes 7

- Anne Vuilleumier – soprano et Elio Delmonico – piano
œuvres de Chausson, Hahn et Liszt; ve 31 janvier, 12 h 15.
- Kitty Mulder – stage d'aquarelle sa 1^{er} et di 2 février, de 10 h à 17 h.
- Andrea Ferreira – soprano et Hugo Schaller – piano
œuvres vocales italiennes et françaises; sa 15 février, 20 h 15.

LA SPIRALE

Place du Petit-Saint-Jean 39

- Hell's Kitchen blues; ve 31 janvier, 21 h.
- Zig Zag Trio world music; ve 7 février, 21 h.
- Guy Sansonnens chanson; me 19 février, 20 h 30.
- Bovet-Moser-Dougoud 4tet/G.Ferris jazz; ve 21 février, 21 h.
- Iva Bittová world music; sa 22 février, 21 h.
- Nicolas Murith/Olivier Lattion classique; me 26 février, 20 h 30.

FRI-SON

Fonderie 13

- Bash-o
je 30 janvier, 22 h.
- Fri-Son fait son cinéma: les Frères Guillaume présentent des films d'animation
ve 31 janvier et sa 1^{er} février, 20 h.
- The Fri-Son jubilee (1983-2003) du 9 au 16 février.
- Gustav + The Electronic Noise Club / VELMa
ve 14 février, 20 h.

- The Young Golds / Live Acts
sa 15 février, 21 h.

ESPACE MONCOR

Route de Moncor 12 Villars-sur-Glâne

- Inconnu à cette adresse de Kressmann Taylor; par le Théâtre Racine; sa 8 février, 20 h 30.
- Machine à sons
musique / danse; par la Compagnie Drift; je 13 (19 h), ve 14 et sa 15 (20 h 30) février.
- Les Caprices de Marianne d'Alfred de Musset; par la Compagnie du Loup; me 19 février, 19 h.

LE NOUVEAU MONDE

Route des Arsenaux 12a

- Tasteless
rock solidaire; ve 31 janvier, 21 h.
- Tropical
musiques et danses du Sud; sa 1^{er} février, 22 h.
- Storm Advice
veillée gothique; ve 7 février, 21 h.
- Motocross
punk rock; sa 8 février, 21 h.
- Pascal Rinaldi
chanson française; ve 14 février, 21 h.



Pascal Rinaldi.

- Harambee
afro reggae; sa 22 février, 21 h.

THÉÂTRE / THEATER

- «Schneewittchen»
Ein Musical für Kinder von Nadine Helmi; Di 4. Februar, 19 h, Aula magna de l'Uni Miséricorde.
- Tout Bascule
avec Georges Beller, Julie Arnold et Olivier Lejeune; me 5 février, 20 h 30, Aula magna de l'Uni Miséricorde.
- «Der aufhaltsame Aufstieg des Arturo Ui»
Gangsterstück von Bertold Brecht, Mo 17. Februar, 20 h, Aula magna de l'Uni Miséricorde.

KELLERPOCHE

Rue de la Samaritaine 3

- 10 Jahre Kellerpoché:
Überraschung mit Martin Schick
Sa 1. Februar, 20 h 30.
- Dichterlesung «Textonik»
mit Hubert Schaller; Mo 10. Februar, 20 h 30.
- E bärrestarchi Muus
Puppentheater für Kinder ab 5 Jahren; So 16. Februar, 11 h und 14 h 30.
- Theos Kafeebar
Sa 22. Februar, 20 h 30.

FORUM FRIBOURG

Granges-Paccot

- Gigi d'Alessio
sa 22 février, 20 h.
- Exposition de reptiles
du 22 février au 9 mars
- Espace Junior
jusqu'au 23 mars, 13 h 30 – 18 h 30.

LE BILBOQUET

Route de la Fonderie 8b

- Hans-Peter Zweifel
«Le silence des Helvètes»; je 30, ve 31 janvier et sa 1^{er} février, 21 h.
- Voyage en Pamukalie
avec les musiciens du Bulureç Qintüüt; ve 14 février, 21 h.

MÉMENTO

- Karim Slama
«Le Film 1»; ve et sa 21 et 22 février, 21 h.

CONFÉRENCES

- La diversité culturelle à l'école fribourgeoise: un atout ou un risque?
conférence-débat; me 29 janvier, 20 h, Aula du CO de Jolimont (rue des Ecoles 15).
- Les cafés scientifiques
Les mathématiques, à quoi ça sert?; je 30 janvier, 18 h, Café-Restaurant Le Central (rue Saint-Pierre).
- Le martinet à ventre blanc
effet d'un parasite sur la biologie de son hôte; me 5 février, 20 h 15, Café du Jura (route du Jura 20).
- François Bonnet, Etudes de figures (3^e quart du XIX^e siècle)
par Colette Guisolan-Dreyer;
ma 11 février, 18 h 15, Musée d'art et d'histoire (rue de Morat 12).
- Willy Ronis, photographe
conférence – projection; je 13 février, 18 h 30, Aula du Collège Saint-Michel.
- La menace des fonds de pensions
débat public; avec Michel Husson; je 20 février, 20 h, Café des Maréchaux (rue des Chanoines 9).
- Connaissance du monde:
Antarctique
me 26 et je 27 février, 16 h et 20 h,
salle du CO de Jolimont.
- Et pourtant elle tourne...
par P. Dubath, de l'Observatoire de Genève; me 26 février, 20 h 15, Ecole libre publique (avenue du Moléson 10).

EXPOSITIONS

- Rita Perrier – De Bruin (1921 – 1987)
jusqu'au 2 février, Musée d'art et d'histoire (rue de Morat 12).
- Annelyse Rémy, poterie; Agnès Rey, poyas; Marie Oberson, peinture rurale; Rémi Blancpain, peinture
jusqu'au 2 février, 10 h – 17 h, Kuriosum Sonnenberg (chemin du Sonnenberg 4).
- Jean-Claude Fontana, photos
jusqu'au 13 février, Galerie Gulliver (rue des Epouses 8).
- Willy Ronis: L'œil et l'objectif
jusqu'au 9 mars, Bibliothèque cantonale et universitaire (rue Joseph-Piller 2).
- Jacqueline Gandubert:
La Gruyère en hiver, aquarelles, et Daniel Will, sculptures en bois
jusqu'au 15 mars, Galerie Ollier (rue de Zaehringen 7).

- Jérôme Rudin, peinture; Anita Perez, sculptures d'argile du 1^{er} février au 2 mars, Galerie de la Cathédrale (place Saint-Nicolas).

- «In Between»
Catherine Sullivan, Eirini Linardaki / Vincent Parisot, Susanne Hofer; du 8 février au 13 avril, Fri-Art, Centre d'art contemporain (Petites-Rames 22).

- Yvonne Gendre
aquarelles; du 10 février au 15 mars, Bibliothèque de la Ville (rue de l'Hôpital 2).

- Sam Francis: L'œuvre gravé du 21 février au 18 mai, Musée d'art et d'histoire (rue de Morat 12).

CENTRE SAINTE-URSULE

Rue de Lausanne 92
(026 347 10 78)

- Quel est le terme de la mort?
ma 4 février, 17 h.
- Atelier musical et liturgique
avec Moïse Magre et Daniel Mischler; ve 7 février, 19 h.
- Un peu de temps pour faire le shabbat?
avec Roland Bugnon; sa 8 février.
- «Plus jamais victime pour aller vers une vie pleinement responsable»
Pierre Pradervand présente son livre; ve 14 février, 20 h 15.
- Partage – Echange
avec David Hofmann, thérapeute, et Georges Savoy, philosophe; ma 18 février, 18 h.
- Miracles: magie ou signes?
avec Roland Bugnon; me 19 février, 14 h 30.
- «Et si ça danse en nous...» – danse rituelle
avec Ursula Kiener, musicothérapeute; me 19 février.

DIVERS

- Contes pour toi...
ve 31 janvier, 16 h 30, Bibliothèque de la Ville (rue de l'Hôpital 2).
- Dimanche en famille
une activité proposée aux enfants pendant la visite des adultes; di 2 février, 11 h, Musée d'art et d'histoire (rue de Morat 12).
- Lectio divina
avec J.-B. Lipp, pasteur, et J.-Ph. Haluin, curé; je 13 février, 20 h 15, Temple de Fribourg.

- Les cousins sauvages de nos géraniums
les péargoniums sauvages et leur beauté; par Adi Möhl, botaniste; sa 15 février, 14 h, Jardin botanique, entrée vis-à-vis de la Clinique Garcia.

- Toujours tout droit, en sortant de la gare

Le boulevard de Pérrolles est l'une des créations essentielles de l'architecture et de l'urbanisme du 19^e siècle à Fribourg. Une visite guidée par M. Aloys Lauper, du Service cantonal des biens culturels, permettra d'évoquer la nouveauté de ce motif urbain, ainsi que la planification qui lui fut associée; sa 22 février, 14 h, rendez-vous au centre de quartier de Pérrolles (cour intérieure des bâtiments Sémiramis).

- Café philosophique: Detlef Staude auf Deutsch; So 23. Februar, 11 h, Auberge Aux 4-Vents (route de Grandfey 124).

- Le clown Olive
spectacle pour enfants (dès 3 ans); en faveur de Terre des hommes; di 23 février, salle paroissiale du Christ-Roi, 15 h.

CINÉMA

- Cinéplus Club, cinéma Rex
- Storytelling
de Todd Solondz, du 5 février au 11 février, 18 h.
- De l'eau tiède sous un pont
de Shoei Imamura, du 19 février au 25 février, 18 h.
- Cinébrunch, Regards d'ailleurs, cinéma Rex
- L'Afrance
d'Alain Gomis, di 9 février, 11 h.

SPORTS

- Basketball:
– City Fribourg – Sursee
sa 8 février, 17 h 30, halle de Sainte-Croix
- Hockey sur glace:
– Fribourg-Gottéron – HC Lugano
sa 1^{er} février, 19 h 30
- Fribourg-Gottéron – SC Langnau
ma 11 février, 19 h 30
- Fribourg-Gottéron – ZSC Lions
di 16 février, 16 h
patinoire Saint-Léonard
- Volleyball:
– VBC Fribourg – VBC Köniz; sa 1^{er} février
- VBC Fribourg – RTV Bâle;
sa 15 février
- VBC Fribourg – VBC Münchenbuchsee; di 23 février
halle des Sports du Belluard, 17 h 30.

Les gagnants du concours N° 189 3/10

En séance du Conseil communal du 17 décembre 2002, M. le Syndic Dominique de Buman a procédé au tirage au sort des gagnants de notre concours N° 189. La réponse à donner était: «Urbino».

Le tirage au sort a donné les résultats que voici:

1^{er} prix: M. Pierre de Reyff

gagne un bon d'une valeur de 50 francs offert par le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville ainsi qu'un livre, *Fribourg nostalgique*, d'Aloys Lauper, publié aux Editions Ketty et Alexandre, 1996.

2^{er} prix: M. Michel Jaeger

gagne l'ouvrage *Fribourg magique* d'Ales Jiranek et Etienne Chatton, publié aux Editions Slatkine, Genève 1998.

3^{er} prix: Mme Mélissa Casagrande

gagne une carte de parking de 50 francs au Parking de la route des Alpes.

4^{er} prix: Mme Gabrielle Balmat

gagne deux cartes multi-courses TPF réseau entier d'une valeur de 12 francs chacune, soit 24 francs.

5^{er} prix: M. Raphaël Bugnon

gagne une Taxcard de 10 francs.

Nos remerciements aux entreprises qui ont offert les prix, réunies dans le petit bandeau publicitaire ci-dessous.